

## COMMUNE DE MONTMARAUULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

**DATE DE CONVOCATION : 23/09/2021**

**DATE D’AFFICHAGE : 23/09/2021**

L’an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle d’honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, CONFESSON Bruno, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, HOEZ David, LEPEE Yves, LEROY Karine, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, MEYUS André, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROEDIGER Sandrine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne, SOUILLAT Laëtitia.

Absent excusé : BOURGEOT Jean-François donne pouvoir à LEPEE Yves

Madame MERCIER Sylvie a été élue secrétaire.

#### Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2021**
- **CNAS : retraités bénéficiaires**
- **Modifications des statuts du SRPIC**
- **ATDA : décision modificative**
- **Nomination référent ambroisie**
- **SDE03 : mise en place d’une convention d’occupation du domaine public avec eborn**
- **Conseil municipal jeunes**
- **SCOT : enquête publique**
- **Commission travaux**
- **Défibrillateurs**
- **Commission communication**
- **Commission associations**
- **Commission du développement économique**
- **CCAS**
- **Don de tableau**
- **Questions diverses**

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2021 :

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à l’unanimité et les signatures suivent.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-052 : 7.6 Contributions budgétaires : CNAS : retraités bénéficiaires**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31/03/2021, le conseil municipal avait accepté la prise en charge des cotisations des retraités depuis moins de 5 ans.

Néanmoins, à la lecture du procès-verbal, les membres de l'opposition ayant fait valoir une incompréhension sur la durée de la prise en charge par la commune, Monsieur le Maire avait remis ce point à l'ordre du jour de la séance du 21 juillet. Jean-Pierre NICOLAS avait alors demandé un nouveau report de la délibération, du fait que Bruno Confesson, en charge de ce dossier était absent et que les membres présents de l'opposition n'avaient pas récupéré toutes les informations utiles au débat.

Monsieur le Maire avait accepté le report du sujet et ouvre le débat.

Bruno Confesson précise que certaines prestations sont plus particulièrement destinées aux retraités âgés, par rapport aux jeunes retraités (aide ménagère, soins dentaires, prestation obsèques...) Il reconnaît que peu de bénéficiaires ont utilisé les aides du CNAS pendant cette période de pandémie comme par exemple la billetterie. Il insiste sur le maintien du volet social et demande le rétablissement de la cotisation pour l'ensemble du personnel de la collectivité (actifs et retraités). Il précise qu'une communication auprès du personnel permettrait de repréciser le rôle et les avantages que propose le CNAS.

A titre indicatif, le montant de la cotisation individuelle pour un retraité au titre de 2021 s'élève à 137.80 €.

Monsieur le Maire rappelle que très peu de retraités utilisent les prestations proposées.

Il propose la prise en charge des cotisations de l'ensemble des retraités sans limite d'âge, ni durée et d'adresser un courrier d'information sur les avantages proposés par le CNAS en complément du catalogue reçu par les retraités.

Josette Auberger souhaite que soit réalisé un point régulier sur l'utilisation des prestations.

Après avoir entendu les arguments de chacun,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour :

– accepte la prise en charge de la cotisation CNAS de tous les retraités sans condition de limite d'âge et de durée.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-053 : 8.1 Enseignement : Modifications des statuts du SRPIC**

Anne Saint-Julien, adjointe au Maire, informe l'assemblée que le comité syndical du SRPIC (Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Montmarault) a adopté de nouveaux statuts lors de sa séance du 20 juillet 2021. Il convient que chaque commune membre du SRPIC délibère sur ses statuts. Ces modifications statutaires feront l'objet d'un arrêté préfectoral.

Anne Saint-Julien précise que les modifications portent essentiellement sur la mise à disposition d'agents de la commune de Montmarault : un agent pour l'entretien des bâtiments et une secrétaire qui exerçait auparavant ses fonctions à titre bénévole. L'article 3 précise qu'une convention sera signée précisant les modalités de mise à disposition de ces agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour :

- approuve les nouveaux statuts du SRPIC présentés.

---

La convention de mise à disposition d'une durée de 3 ans de Pascal Raynaud à hauteur de 14 heures hebdomadaire pour l'entretien des bâtiments arrive à échéance le 31/12/2021. Celle-ci est renouvelé pour une durée de 8 heures par semaine.

Une convention sera également signée pour la mise à disposition d'Emmanuelle Moreau pour le secrétariat pour une durée de 6 heures hebdomadaire, dès que les statuts seront approuvés par le Préfet.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-054 : 7.1 Décisions budgétaires : ATDA : Décision modificative**

Monsieur le Maire informe les membres que 2006 euros ont été inscrits au budget 2021 à l'article 65548 concernant les contributions à l'ATDA.

La contribution de base par habitant ayant augmenté, la commune a réglé la somme de 1 036,32 € en 2021 (1 003,86 € en 2020).

La commune doit également payer 1 000 € au titre de la contribution des missions effectuées par l'ATDA dans le cadre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Par conséquent, il convient d'approuver une décision modificative de 31 € à l'article 65548 contributions à l'ATDA afin de régler cette dépense.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la décision modificative n°1 suivante :

<b>Dépenses</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	- 31,00
65548 (65) : Autres contributions	31,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>

#### **2021-055 : 5.3 Désignation de représentants : Nomination référent ambroisie**

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de nommer un référent élu ambroisie sur la commune, Damien Bidaud étant l'agent communal référent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, nomme André MEYUS référent élu ambroisie.

## COMMUNE DE MONTMARAUULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

#### **2021-056 : 1.4 Autres contrats : SDE03 : mise en place d'une convention d'occupation du domaine public avec eborn**

Monsieur le Maire expose :

Le SDE03 a rejoint un réseau de syndicats pour la mise en valeur de son réseau de bornes électriques.

Ainsi, 11 syndicats forment le groupement eborn dont la gestion a été confié à SPBR1.

Précédemment, le SDE03 confiait la supervision et la maintenance de ces bornes à l'usage des véhicules électriques ou hybrides au groupement CEE Allier – Freshmile.

Dans ce contexte d'évolution de gestion des bornes, il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public de la borne située Boulevard Turret.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, autorise le Maire à signer la convention d'occupation provisoire du domaine public avec la société SPBR1 en vue de l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires, sise Boulevard Turret.

#### **Conseil municipal jeunes**

Solène Collin informe que les élections des conseillers municipaux jeunes auront lieu le samedi 27 novembre de 8 h 30 à 12 h 30 en mairie.

Une campagne d'informations sera lancée auprès des 3 établissements scolaires de la commune. Les membres de la commission se rendront dans chaque structure pour expliquer le projet. Le dossier de candidature sera à retirer au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la commune. Pourront être candidats les jeunes nés entre le 01/01/2007 et 01/01/2012).

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN**

#### **SCOT : enquête publique**

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé au Président du PETR sollicitant une entrevue. Aucune réponse n'a été apportée ce jour.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est structure porteuse d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son périmètre (90 communes) approuvé par délibération de son conseil syndical le 18 mars 2013. Le 3 mars 2016, une nouvelle délibération a validé le lancement d'une révision partielle ciblée sur des volets spécifiques. Le conseil syndical du PETR a délibéré le 4 mai 2021 et approuvé l'arrêt du projet de SCoT ainsi que le bilan de la concertation (article R. 143-7 du Code de l'Urbanisme).

Une enquête publique légale, relative au projet de révision partielle du SCoT est organisée sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

Du lundi 27 septembre 2021 à 9 h 00 au jeudi 28 octobre 2021 à 17 h 00

Une commission d'enquête tiendra une permanence pour recevoir les observations du public :

- Le 22 octobre 2021, de 9 h 00 à 11 h 00, en mairie de Montmarault

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations sur le registre d'enquête. Il pourra également adresser par écrit ses observations à la commission d'enquête, au siège de l'enquête (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural – PETR, Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, 67 ter Boulevard de Courtais 03100 Montluçon).

Le public peut également déposer ses observations sur le registre d'enquête dématérialisée à l'adresse Internet suivant : [www.registre-dematerialise.fr/2649](http://www.registre-dematerialise.fr/2649) ou sur le registre déposé au secrétariat.

Un mois après la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, au siège de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

## COMMUNE DE MONTMARAUULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

#### Commission travaux

Yves Lepee présente les estimations des travaux suite à la réunion de la commission des travaux du 13/09/2021 :

- Rue Pailhou : aménagement de la zone après démolition des 2 bâtiments situés à l'angle, réalisation d'un trompe l'œil : la commission a approuvé l'estimation du bureau d'études BTM d'un montant de 84 023 Euros HT dont 4 200 € de maîtrise d'œuvre,
- Aménagements PMR : Rue de l'Eglise – Rue du Docteur Groslier – Place Robert Ferrandon : création de rampes d'accès sécurisées pour divers commerces : travaux estimés à 65 065 €uros HT,
- Aménagements PMR du carrefour du champ de foire : mise en conformité des trottoirs, des passages piétons, réfection des places des stationnement, signalisation adéquate : travaux estimés à 26 000 €uros HT
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux PMR : 4 900 €uros HT
- Travaux supplémentaires parking du Cimetière : divers travaux de terrassement pour l'alimentation en eau d'un robinet au niveau du nouveau portail, pour le réseau d'eaux pluviales et l'alimentation électrique du candélabre supplémentaire de l'éclairage public : 9781 €uros ; Travaux d'embellissement de la clôture béton côté parking du cimetière et création d'un parterre fleuri sur le parking des pompiers : 2395 €uros HT. Il rappelle que la région a octroyé une subvention exceptionnelle de 50 000 euros pour les travaux des abords du cimetière.
- Travaux supplémentaires d'enrobé entre le cimetière et la rue du Colombier effectués : 5 456 €uros HT.
- Pour information, l'entreprise Bajaud posera le portail sous 15 jours et les aménagements des espaces verts seront réalisés fin octobre.
- Les travaux du logement de l'ancienne perception sont en cours d'achèvement.
- Travaux voirie Route de Blomard : Le passage piétons traversant la route de Blomard à hauteur du carrefour Rue Maurice Robin – Rue de la Gourbe est réalisé. Bruno Confesson signale que 3 mats de signalisation verticale sur 4 sont de couleur champagne : vérifier la conformité de la facture.

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN**

#### **Défibrillateurs**

Monsieur le Maire informe que la commune est dans l'obligation d'installer des défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public.

Actuellement, le stade, la place Robert Ferrandon et la halle des sports sont équipés. Dix lieux sont concernés sur la commune : Mairie, Groupe scolaire, Relais de l'amitié, Eglise, Bibliothèque, Pôle associatif, Pôle social, Marché couvert, ECC, Salle des fêtes. Une commande groupée de défibrillateurs automatisés externes (DAE) sera effectuée par la communauté de communes, ce qui minimisera les coûts pour chaque commune.

Tous les établissements recevant du public doivent être pourvus d'un DAE avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

#### **Commission communication**

Anthony Giambarresi informe les membres que la commission s'est réunie le 23 septembre pour la transmission et la relecture des derniers articles pour le prochain bulletin municipal, avant la transmission à l'imprimeur. Prochaine réunion le 12 octobre pour finaliser ce bulletin.

La commission va travailler ensuite sur les cartes de vœux, sur le site Internet, le développement du site Intramuros.

#### **Commission associations**

Josette Auberger fait un point sur les différentes manifestations qui ont eu lieu cet été sur la commune :

- La fête patronale a connu un grand succès avec le retour des associations, qui ont œuvré pour cette manifestation. Le retour de la course cycliste a été très apprécié.
- Brocante : 67 exposants, un peu en perte de vitesse.
- Forum des associations : satisfaction d'avoir pu réunir 23 associations.
- Journées du patrimoine : les 4 sites ouverts au public, le musée du chemin de fer de l'Allier, le château Camus, le tableau de Saint Michel terrassant le dragon et l'ancienne brasserie Michard, ont reçu de nombreux visiteurs.

Le concert de Natasha Saint Pier aura lieu le samedi 6 novembre à l'ECC : billetterie en mairie.

Le téléthon est prévu les 3 et 4 décembre.



## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN**

#### **Commission du développement économique**

Monsieur le Maire apporte quelques informations sur le développement des différentes zones industrielles de la commune :

- Une entreprise de transport spécialisée dans les médicaments s'installera fin octobre dans la zone Route de Moulins.
- Zone du Grand Champ : installation de la carrosserie Chanier Gorbinet d'ici 1 an, signatures prochaines de 2 ventes de terrains pour l'installation des ambulances Bourgeot et Mr Chapelle, plâtrier peintre.  
Le permis de construire de l'Hôtel d'entreprises est accordé.  
Les travaux du chemin des Augères vont bientôt être terminés et Agro Services 2000 devrait déposer son permis de construire fin octobre.
- Zone de la Plume : déménagement de Polygo à Premilhat. A priori le bâtiment serait vendu à une entreprise de vente et montage de pneus.
- Zone du Château d'eau : 12 ha seront vendus pour l'implantation d'une entreprise en biomasse, la pose de panneaux photovoltaïques pour alimenter une centrale hydrogène, implantation d'une aire de services et un parking de covoiturage.
- 1 ha pourrait également être vendu pour l'implantation d'un mécanicien en machines agricoles.
- Commerces : réouverture de l'ancien Bar Central, place Jean Jaurès, normalement fin octobre ; peut-être un repreneur pour la mercerie Chantal.

Bruno Confesson revient sur la « friche », ex-propriété Valette, acquise par la communauté de communes. Didier Lindron précise que le projet de la communauté de communes serait l'acquisition des parcelles autour de cette propriété afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

#### **CCAS**

Claude Roullier rappelle que le repas du CCAS aura lieu le 20 novembre, avec pass sanitaire obligatoire, mais sans restriction du nombre de personnes par table. Il présente le menu, 38 euros par personne.  
Les colis de Noël seront préparés par Gamm Vert.

#### **Don de tableau**

Monsieur le Maire informe que Madame Danièle Satola, artiste peintre amateur, de Sazeret a fait don d'un tableau représentant des tournesols à la mairie de Montmarault. Il est exposé dans le bureau du maire.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

#### Questions diverses

Bruno Confesson souhaite que soit mentionné au procès-verbal son questionnement quant aux dons de matériels agricoles effectués par une vieille famille montmaraultoise il y a quelques années, auparavant exposés aux entrées de Montmarault. Il espère que ces matériels ne seront pas mis en vente et s'étonne que la notion de ruralité alors mise en avant lors du programme proposé aux électeurs soit à ce jour réfuté.

Monsieur le Maire précise que ces matériels sont entreposés aux ateliers municipaux et pourront être exposés ailleurs qu'aux entrées de Montmarault. Malgré tout le respect du travail et des personnes ayant utilisé ces matériels, ils n'étaient pas très représentatifs d'une commune comme Montmarault. Bruno CONFESSON regrette que Monsieur le Maire n'ait pas plus d'arguments à développer.

Anne Saint-Julien intervient pour indiquer que la réflexion de Bruno Confesson : « j'ose espérer qu'il y aura une restitution honnête de ce que je vais dire » était particulièrement déplacée, sachant qu'à la lecture de chaque procès-verbal, toutes les remarques de la liste d'opposition « Vivons notre Village » sont inscrites, voire à la virgule près ; par conséquent il n'est pas nécessaire de le réclamer à chaque conseil.

Jean-Pierre Nicolas demande où en sont les relations avec le chef des services techniques. Le Maire précise qu'il faut apprendre à connaître les personnes pour mieux dialoguer, la problématique restant la gestion des priorités. Il a demandé une gestion des stocks, qui est en cours de chiffrage. Il informe que Jean Daffix devrait faire valoir ses droits à la retraite courant 2022.

Jean-Pierre Nicolas rappelle qu'une commission Petites Villes de Demain devait être créée et demande ce qu'il en est. Monsieur le Maire précise qu'actuellement un état des lieux est effectué par la cheffe de projet et qu'il n'est pas urgent de créer cette commission dans l'immédiat. Il sera plus judicieux de la créer lorsque le commissaire enquêteur aura évalué les besoins sur les différentes thématiques de la commune, les pistes de travail proposées. Il propose néanmoins qu'une réunion avec les élus soit organisée afin de faire le point avec Mme Coulon-Martinez. Jean-Pierre Nicolas trouve qu'il serait bien que l'état des lieux soit mené en partenariat avec les élus. Anthony Giambarresi intervient pour signaler qu'un avis extérieur à la commune peut être une bonne chose, qui peut certes être complété ultérieurement par des avis de personnes du territoire.

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN**

Bruno Confesson informe que le cuisinier de l'Agretam va être en arrêt maladie courant novembre et qu'il conviendrait d'accorder un report des congés du cuisinier communal. Monsieur le Maire demande qu'un courrier lui soit adressé.

Pierre Cantuel demande si le marché couvert pourra être disponible à compter du mois de décembre pour la pétanque. Oui sauf pour le week-end du téléthon.

Lors de la dernière réunion du SIESS, Anne Saint-Julien informe qu'il a été demandé que la location de l'ECC le vendredi soit effective à partir de 14 h au lieu de 12 h afin que les enfants puissent déjeuner dans les mêmes conditions que le reste de la semaine. Par 2 fois, ils ont mangé froid suite à des réservations. Demande acceptée.

Fait et délibéré le vingt-neuf septembre deux mil vingt et un et ont signé avec nous les membres présents.

#### **Délibérations :**

**2021-052 : 7.6 Contributions budgétaires : CNAS : retraités bénéficiaires**

**2021-053 : 8.1 Enseignement : Modifications des statuts du SRPIC**

**2021-054 : 7.1 Décisions budgétaires : ATDA : Décision modificative**

**2021-055 : 5.3 Désignation de représentants : Nomination référent ambroisie**

**2021-056 : 1.4 Autres contrats : SDE03 : mise en place d'une convention d'occupation du domaine public avec eborn**

**COMMUNE DE MONTMARAULT****CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN**

LINDRON Didier	Maire	
BOURGEOIT Jean-François	1 <sup>er</sup> adjoint	Procuration
MERCIER Sylvie	2 <sup>ème</sup> adjointe	
ROULLIER Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint	
SAINT-JULIEN Anne	4 <sup>ème</sup> adjointe	
AUBERGER Josette	5 <sup>ème</sup> adjointe	
LEPEE Yves	Conseiller municipal délégué	
CANTUEL Pierre	Conseiller municipal	
COLLIN Solène	Conseillère municipale	
CONFESSON Bruno	Conseiller municipal	
DENIS Annie	Conseillère municipale	
GIAMBARRESI Anthony	Conseiller municipal	
HOEZ David	Conseiller municipal	
LEROY Karine	Conseillère municipale	
MEYUS André	Conseiller municipal	
NICOLAS Jean-Pierre	Conseiller municipal	
PRENEY Martine	Conseillère municipale	
ROEDIGER Sandrine	Conseillère municipale	
SOUILLAT Laëtitia	Conseillère municipale	